

Interpellation présentée par le député:

M. Thierry Charollais

Date de dépôt: 7 juin 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite **HES privées : bientôt aussi à Genève ?**

Le 6 avril 2005, le Conseil fédéral a octroyé une autorisation à la première HES privée de Suisse. Il s'agit de la « Kalaidos Fachhochschule », qui dispensera au sein des HES de Berne et du Nord-ouest de la Suisse des études en économie d'entreprise et en information de gestion. Cette HES fonctionnera comme toutes les autres, si ce n'est que :

- elle ne recevra aucune subvention fédérale
- les frais d'écologie se monteront à 5'500 francs par semestre

D'autres demandes ont été déposées auprès de la Confédération et sont en cours d'examen. Citons par exemple Laureat Inc., qui n'est rien d'autre que le plus grand groupe mondial d'écoles internationales. Pour l'heure, Laureat Inc. veut se poser comme alternative à l'Ecole hôtelière de Lausanne, cette dernière étant par ailleurs rattachée à la HES-SO : en effet, Laureat Inc. a racheté en 2003 l'Ecole hôtelière de Glion-Bulle et celle des Roches (VS). Tout laisse à penser que le groupe considère le marché suisse de la formation professionnelle supérieure comme extrêmement lucratif : aux dires d'un de ses dirigeants, le groupe aurait investi plus de 100 millions de dollars en Suisse.

Si la loi fédérale sur les HES autorise sous conditions l'activité des groupes d'enseignement privés dans le domaine de la formation professionnelle supérieure, il me semble qu'une telle situation comporte certains risques, parmi lesquels :

- l'instauration d'un système de formation à 2 vitesses, basé sur une disparité des frais d'écologie ayant dans une proportion de 1 à 10, voire 1 à 100
- le risque que ce système basé sur les frais exerce une pression à la hausse sur les frais d'écologie des HES en mains publiques
- le risque que l'Etat se désengage de certaines filières de formation et transfère certaines de celles-ci en mains privées

Mes questions sont donc les suivantes :

- est-ce que de grandes sociétés d'écoles internationales, actives dans le domaine de l'éducation privée, ont déposé des demandes d'autorisation auprès de la Confédération concernant des filières enseignées à Genève dans le cadre de la HES-SO ? Si tel est le cas, quelle information reçoit le canton par rapport à ce processus ?
- quelle est l'analyse du Conseil d'Etat par rapport à cette situation de concurrence progressive entre privé et public, sachant que Genève est un canton où la densité des écoles privées est une des plus fortes de Suisse.

En vous remerciant de vos réponses.